

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.131

L'An Deux Mille Trois, le 18 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

12 DECEMBRE 2003

**DATE D'AFFICHAGE**

12 DECEMBRE 2003

**ETAIENT PRESENTS** : MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjointes.

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. COASSIN, Mmes CROUE, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, ISENDICK, JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. MOST par M. LE GUEUT  
Mme MONTRON par M. BOISNARD  
M. BUJARD par M. CHABANEAU  
M. CAU par Mme CROUE  
Mme COURTIN par Mme GRAMMATICO  
M. FAVRE par Mme PELTIER  
M. GUIARD par Mme JOLY  
Mme LABEYRIE par Mme GEOFFROY  
M. POTENNEC par Mme LECOMTE  
Mme TERRIEN par M. DENIS

**ABSENTS-EXCUSES** : Néant.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 23  
Nombre de Votants : 33

Mme ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS "SOCIAL & AINES"

**VOTE** : UNANIMITE

La commission "Social & Aînés" qui s'est réunie le 28 Octobre 2003 et le 19 Novembre 2003 a proposé l'attribution de plusieurs subventions.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI L'exposé du Rapporteur,
- Vu les crédits ouverts au budget Primitif 2003,
- APRES en avoir délibéré,

**D E C I D E**

- D'allouer aux associations suivantes une subvention :

. SECTION LOCALE DE ROYAN DES DEPORTES INTERNES RESISTANTS PATRIOTES	100 E
. ASSOCIATION VALENTIN HAUY	200 E
. SECOURS CATHOLIQUE	1 800 E
. SECOURS POPULAIRE	1 800 E
. ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS	600 E
. PROTECTION CIVILE	840 E
. CROIX BLANCHE	840 E
	=====
TOTAL	6 180 E

- D'imputer la dépense correspondante à l'article 657.4 - Fonction 520 du budget communal (Crédit réservé).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 22 décembre 2003  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,

H. THOMAS